DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ

COMMUNE DE SANRY-SUR-NIED

Tél. : 03 87 64 54 48

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil de SANRY-SUR-NIED, sous la présidence de Monsieur Pascal LUCCHINI, Maire

(Date de convocation : 13 avril 2026)

Étaient présents :
Mmes Aline KUROWSKA, Eliane MARCHAL, Mélanie GUENARD, Marie COSTE, Nathalie ECOFFET
Mrs Christophe EGLOFF, Bernard KREBS, Pascal LUCCHINI, Guy GRANDTHOUVENIN, Etienne DELWANTE

Absents excusés :
M.Eric WILHELM (procuration à M. Christophe EGLOFF)

Secrétaire de séance : Aline KUROWSKA

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : VOTE DES TAUX DE FONCIER BATI, NON BATI ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2026 ; l'ensemble des conseillers municipaux, présents ou représentés : donnent leur approbation.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU RPI

Conformément à l'article L2311-1 du CGCT

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 352.66 € ; Recettes : 352.66 €

Fonctionnement : Dépenses : 355318.47 € ; Recettes : 355318.47€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif du RPI pour l'année 2026

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Conformément à l'article 2311-1 du CGCT

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 319490.82€ ; Recettes : 319490.82€

Fonctionnement : Dépenses : 533440.88€ ; Recettes : 533440.88€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2026

FIXATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DE CHAQUE COLLECTIVITE

Répartition des charges pour l'année 2026

Commune		Bazoncourt	Sorbey	Sanry sur Nied
Nombre d'habitant du regroupement	1339	526	387	426
Pourcentage	100.00%	39.28%	28.90%	31.81%
Montant du budget de fonctionnement (participations des communes)				
		183 886.00 €		
Pour l'année	183 886 €	72 236 €	53 147 €	58 503 €
Par trimestre	45 972 €	18 059 €	13 287 €	14 626 €

Prise en compte d'une redevance d'occupation de 11993.94€, indexée sur l'ILAT (indice des loyers des Activités Tertiaires), base du 2è trimestre 2025 – indice 137.15

Calcul : (**11932.72** *redevance de 2025* **x 137.15** *ILAT 2025*) **/ 136.45** *ILAT 2024* **= 11993.94€**

PARTICIPATION AU CENTRE AERE DE BAZONCOURT

La commune de Bazoncourt organise chaque année, un centre aéré pendant la période estivale.

Considérant, que les enfants inscrits au centre aéré de Bazoncourt font partis du RPI, il est proposé, une participation pour les enfants de Sanry sur Nied qui sont inscrits au centre aéré durant les semaines d'été.

Le montant de la participation sera revu chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Fixe pour 2026 le montant de l'aide, à 15€ par semaine et par enfant,

- La commune de Bazoncourt déduira la participation directement sur la facture des familles.
- La commune de Sanry sur Nied s'engage à rembourser à la commune de Bazoncourt ces participations, sur présentation d'un bordereau récapitulatif.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

- Environnement – Trame Verte et Bleue – Transitions **: Etienne DELWANTE**
- GEMAPI. **: Eliane MARCHAL**
- Développement économique et attractivité **: Marie COSTE**
- Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités **: Nathalie ECOFFET**
- Services à la personne (dont RPE et Ecole de Musique), action sociale, vie associative et culturelle **: Aline KUROWSKA**
- Déchets **: Eliane MARCHAL**
- Eau et Assainissement. **: Bernard KREBS**
- SEBVF. : **Nathalie ECOFFET, Bernard KREBS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, l'ensemble des commissions communautaires

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune, dans les deux mois qui suivent l'élection du Conseil Municipal.

Présidée par le Maire, elle compte 6 membres titulaires et 6 membres suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants.

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le Conseil Municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la Commune.

Vu l'article 1650-A du CGI

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650-A susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms,

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le Maire (ou l'adjoint délégué) et 6 commissaires, en nombre double,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proposer les 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, ci-après, afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants

TITULAIRES	
Nom	Prénom
KUROWSKA	Aline
BLOSSIER	Patrick
KREBS	Bernard
BASTIEN	Philippe
MARCHAL	Eliane
EGLOFF	Christophe
WILHELM	Eric
AMANN	Laurence
GELLENONCOURT	Sébastien
KIEHL	Christian
LOUYOT	Bernard
SCHNEIDER	Valérie

SUPPLEANTS	
NOM	PRENOM
SCHIESTEL	Corinne
GRANDTHOUVENIN	Guy
ECOFFET	Nathalie
COSTE	Marie
DELWANTE	Etienne
GUENARD	Mélanie
MAYER	Gilles
VOYER	Carole
PETRY	Nicolas
MILLER	Jean-Marie
IPSEIZ	Denise
RIBETTE	Valérie

Préférences de la Mairie

VOTE DES TAUX DE FONCIER BATI, NON BATI ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de maintenir les taux de 2025 pour l'année 2026.

TAXES	RAPPEL TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe d'habitation	19.23%	19.23
Taxe foncière bâti	32.67%	32.67%
Taxe foncière non bâti	48.95%	48.95%

Charge Monsieur le Maire,

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

DIVERS

- **Poubelles dans le village :**

Mettre les mêmes que devant le périscolaire !
Le conseil est favorable au remplacement des poubelles avec un couvercle. Un devis sera réalisé à la société HUSSON pour l'achat de 6 poubelles.

- **Aménagement devant la chapelle :**

Réorganisation et installation de nouvelle jardinière + remettre l'auge devant chez Gallo à la chapelle.
Le conseil est favorable pour mettre l'auge devant la chapelle ainsi que l'achat de deux bacs identiques à ceux existent dans le village. Un devis sera réalisé à la société HUSSON pour l'achat de deux jardinières.

- **Achat PC chez SIE :**

Autorisation du conseil pour l'achat du PC avec configuration chez SIE pour un montant de 861.70€.
Le conseil autorise M. Le Maire à signer le devis.

- **Demande de subvention :**

Achat broyeur d'accotement : Le conseil autorise M. le Maire à faire une demande de subvention pour cet achat. (Présentation de devis)
Une demande de subvention sera réalisée.

- **Fête du village :**

Flyer et aide à la fête. **Fait**

- **Républicain Lorrain :**

Organisation d'évènement à mettre en place pour parution dans le journal.
Madame Aline Kurowska se propose pour assurer la transmission des événements du village au Républicain Lorrain.

- **Date du prochain conseil**

Proposition du vendredi 5 juin à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture le conseil municipal à 20h30

Le Maire,

Pascal LUCCHINI